

---

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 30 MAI 2016  
A 20 HEURES 00**  
-----

**Présents :** Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, Claude LEFEVRE, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, Roger PIQUET, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, Anne REVEL-BERTRAND, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, Eliane JOUBERT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, ~~Sonia BONÉ~~, Martial TIREAU, ~~Anne BRINDEAU~~, Elise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, Lydie LE RALLE, Emmanuel GAUTIER, ~~Christine CHAMPAGNAT~~, Mathieu LAMIRAULT, Irène CROCHARD, Mathieu LECOURBE, Sylvain LAINÉ, David LECUYER, Chantal FARDOIT, Cécile BONNARD, ~~Carole LABICHE-LAVERNE~~, Laurence LEFÉBURE, ~~Edith GOMES~~, Muriel BANSARD.

**Excusés :** Anne BRINDEAU ayant donné procuration à Géraldine AUTRIQUE  
Edith GOMES ayant donné procuration à Philippe LAUNAY  
Sonia BONÉ ayant donné procuration à Isabelle CHARRON  
Nicolas GOURMELON ayant donné procuration à Sylvain LAINÉ

**Absents :** Carole LABICHE-LAVERNE et Christine CHAMPAGNAT

**Secrétaire de séance :** Mathieu LAMIRAULT

Après prise en compte de la modification demandée par Muriel BANSARD du compte rendu du Conseil du 22 avril, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1/ Tableau des effectifs**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 21 avril 2016,

Considérant le tableau des emplois de la commune nouvelle de Rémalard en Perche,

*Le Maire propose à l'assemblée,*

● **POUR LES FONCTIONNAIRES**

↳ **La suppression d'un** emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 4 heures semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux,

Grade : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 11
- nouvel effectif : 10

**La création de deux** emplois d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 17 et 20 heures semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : adjoints administratifs territoriaux,

Grade : adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 2

**Après avis favorable du Comité Technique Départemental, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, articles 6411 « personnel titulaire ».

### **Adopté à l'unanimité**

### **2/ Transfert de la compétence eau**

Roger PIQUET indique que la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau aux Communauté de communes au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou l'obligation d'adhésion à un syndicat.

Il rappelle les tarifs actuels de l'eau des communes historiques :

Communes	Mode de gestion	Tarif
Réalard	Affermage avec les Eaux de Normandie jusqu'au 31/12/2017	2,26 €
Dorceau	Régie	0,85 €
Bellou-sur-Huisne et une partie de Dorceau	Adhère au syndicat d'eau de Nocé. Contrat d'affermage avec Veolia	1,98 € puis 2,03 €

Il informe que la commission s'est réunie et a rencontré les représentants du syndicat d'eau de Nocé.

Une visite des installations de Réalard a été faite. Jean-Marie CHANDEBOIS a constaté que les équipements actuels deviennent vétustes et qu'il n'existe pas de périmètres de protection des captages sur Réalard et Dorceau.

Muriel BANSARD déplore une augmentation importante pour Dorceau et demande ce qui va se passer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les usagers. Roger PIQUET lui répond qu'aucun changement n'interviendra pour les usagers au 1<sup>er</sup> janvier 2017 puisque le contrat d'affermage de Réalard et la régie de Dorceau seront transférés en l'état actuel des choses, avec les mêmes tarifs.

Emmanuel GAUTIER demande si les prix seront uniformisés. Roger PIQUET lui répond que oui après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

David LECUYER propose que la population en soit informée en réunion publique. Patrick RODHAIN lui précise qu'une réunion est prévue en novembre.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'adhérer au syndicat d'eau de Nocé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- de transférer au syndicat d'eau de Nocé, le contrat d'affermage avec les Eaux de Normandie pour Réalard et la régie de Dorceau.

### **Adopté (1 abstention : Muriel BANSARD)**

### **3/ Délégué à la commission Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Benoît GANIVET il est nécessaire de désigner un nouveau délégué à la commission Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes du Perche rémalardais.

Muriel BANSARD se porte candidate.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Muriel BANSARD en tant que déléguée à la commission Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes du Perche rémalardais.

### **Adopté (1 abstention : Muriel BANSARD)**

### **4/ Décisions modificatives – Budget général**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter les décisions modificatives suivantes :

Investissement – Dépenses	
Compte et libellé	Montant
21318 – Travaux	- 8.000 €
2051 – Droits d'utilisation des logiciels	+ 8.000 €

### **Adopté à l'unanimité**

### **5/ Implantation d'une borne de recharge électrique**

Marc CARRÉ indique à l'assemblée que suite au transfert de la compétence recharge électrique lors du Conseil du 22 avril, le Syndicat d'énergie de l'Orne propose d'implanter la borne sur une place de parking située autour de l'espace Octave Mirbeau face à l'ancienne trésorerie. Le coût pour la collectivité serait d'environ 500 € / an et gratuit pour les usagers les deux premières années.

Muriel BANSARD indique que ce choix d'emplacement enlèverait deux places de stationnement aux abords de l'école. Cécile BONNARD indique que ça risque de poser problème au moment des entrées et sorties des écoles. Les véhicules des agents des services techniques communaux prenant déjà 5 places, une autre solution devrait être envisagée.

Aussi, après en avoir débattu, il est décidé :

- d'accepter la mise en place des deux places de stationnement de recharge électrique place du Champ de foire,
- d'autoriser le stationnement sur ces deux emplacements pendant 10 minutes.

### **Adopté (3 contre : Michel SURCIN – Jean-Marie CHANDEBOIS – Eliane JOUBERT)**

## **6/ Carrière de la Mansonnière de Bellou-sur-Huisne**

Claude LEFEVRE indique que la commune de Bellou-sur-Huisne est propriétaire de la carrière de la Mansonnière. Après la réalisation d'études et classement de la grotte en site Natura 2000, la commune avait signé une convention de gestion avec le Parc Naturel Régional du Perche dont les objectifs sont :

- la conservation et la gestion des patrimoines naturels présents,
- l'accueil et la sensibilisation du public.

Il précise que les géologues ont terminé leurs études. Le Parc Naturel Régional du Perche a déjà réalisé plusieurs travaux et organise une visite du site chaque année.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil de signer un avenant à ladite convention suite au transfert de ce patrimoine à la commune nouvelle de Rémalard en Perche.

**Adopté à l'unanimité**

## **7/ Création d'une commission circulation et sécurité**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il reçoit régulièrement des plaintes d'actes d'incivilités et donne lecture d'un courrier d'un habitant de Bellou concernant la vitesse excessive des véhicules rue de l'Huisne.

Lors de la dernière commission travaux, il a été décidé de constituer une commission circulation et sécurité. Cette commission serait composée ainsi :

<b>Représentants</b>	<b>NOM</b>
Gendarmerie	Chef LEROUX
Pompiers	Adjudant-chef BONÉ
Garde champêtre	Hélène DROCOURT
Association pour Rémalard	Marylène HAREAU
Citoyens 1 Bellou-sur-Huisne 1 Dorceau 2 Rémalard	A définir
Elus 1 Bellou-sur-Huisne 1 Dorceau 2 Rémalard	Patrick RODHAIN Irène CROCHARD Mathieu LECOURBE Martial TIREAU et Anick DELÉTANG

Il précise que les réunions auront lieu en journée.

**Adopté à l'unanimité**

Par ailleurs, compte tenu des vitesses excessives pratiquées par les automobilistes notamment sur la rue de Boisard il est proposé d'acheter un radar éducatif mobile.

**Adopté (6 abstentions : Lydie LE RALLE – Anne REVEL – Irène CROCHARD – Cécile BONNARD – Sylvain LAINÉ – Muriel BANSARD)**

## **8/ Terrain multisports : demande de subventions**

Monsieur le Maire indique qu'un dossier a été constitué et présenté au Pays Perche pour la construction d'un terrain multisports, d'un parcours VTT et d'un mini-golf.

Aussi, il est décidé à l'unanimité :

- de solliciter le soutien financier de la Région au taux plus élevé,
- de solliciter le soutien financier du Département au taux plus élevé.

## **9/ Réfection de trottoirs : choix de l'entreprise**

David LECUYER sort de la salle.

Philippe LAUNAY présente les devis qui ont été établis par 3 entreprises pour la réfection des trottoirs de la rue Albert de Mun :

- Entreprise Flécharde : 29 354,00 € HT
- Entreprise Pigeon : 37 671,00 € HT
- Entreprise Zunino : 22 977,00 € HT

Aussi, après en avoir discuté, il est proposé de :

- retenir l'offre de l'entreprise Zunino d'un montant de 22 977,20 € HT, soit 27 572,64 € TTC,
- d'inscrire la dépenses au compte 2151 opération 6 du budget général.

**Adopté (1 abstention : Elise ALGRAIN - David LECUYER absent)**

## **10/ Réfection de la cour de la mairie : choix de l'entreprise**

Marc CARRÉ indique que suite à la détection d'une fuite d'eau cour de la mairie, il a été décidé de creuser et de faire plusieurs modifications (changement des branchements).

Suite à ces différents travaux, il faut donc refaire l'enrobé de la cour de la mairie et prévoir un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Aussi, Philippe LAUNAY présente les 3 propositions reçues des entreprises consultées.

- Entreprise Flécharde : 26 526,50 € HT
- Entreprise Pigeon : 18 021,65 € HT
- Entreprise Zunino : 17 393,10 € HT

Compte tenu des aménagements proposés, il est décidé :

- d'accepter l'offre de l'entreprise Flécharde pour un montant de 26 526,50 € HT, soit 31 831,80 € TTC,
- d'inscrire la dépenses au compte 2151 du budget général.

**Adopté (1 abstention : Muriel BANSARD - David LECUYER absent)**

### 11/ Réfection des murs de Dorceau : choix de l'entreprise

David LECUYER rentre dans la salle.

Sébastien GARNIER indique que la commune de Dorceau avait consulté des entreprises pour la réfection du mur situé rue de la Tuilerie et de l'enceinte de l'église.

3 offres ont été reçues :

- Entreprise Guillet : 7 805,44 € TTC
- Entreprise Rongère : 5 070,00 € TTC + option à 517 €
- Entreprise Monchablou : 4 974 € TTC

Aussi, il est décidé de :

- retenir l'offre la mieux disante, c'est-à-dire celle de l'entreprise Monchablou pour 4 974 €,
- d'inscrire la dépense au compte 21318 opération 7 du budget général.

**Adopté (1 abstention : Elise ALGRAIN)**

### 12/ Projet de voie douce

Monsieur le Maire indique qu'un projet de voie douce a été lancée avec le Département.

Les aménagements seraient les suivants :

- cheminement piétonnier sur Bellou,
- modification du carrefour de Bellou,
- réalisation d'une chicane à Dorceau.

Aussi, il est proposé :

- de missionner le cabinet Ingénierie 61 en partenariat avec le CAUE, pour un montant de 6 336 € TTC,
- d'inscrire la dépense au compte 2031 du budget général de l'exercice en cours.

**Adopté (1 contre : Muriel BANSARD)**

### 13/ Durées d'amortissement

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau et d'assainissement.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction.

Réseaux d'assainissement :	55 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil)	
Ouvrages lourds (agglomérations importantes) :	55 ans
Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénations, etc :	25 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau :	35 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation) :	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation :	15 ans
Organe de régulation (électronique, capteurs, etc) :	4 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction) :	40 ans
Bâtiments légers, abris :	12 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques :	15 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages :	5 ans
Matériel informatique :	2 ans
Engins de travaux publics, véhicules :	6 ans

**Adopté à l'unanimité**

#### **14/ Communications et questions diverses**

- Ecole maternelle : spectacle de fin d'année le 17 juin, à 18h, cour de l'école
- Remerciements Ludovic MALNAR
- Remerciements décès J-P GERONDEAU
- Assemblée générale de la Maison Pour Tous : 17 juin, à 20h30
- Naissance de Victoire GAUTIER
- Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré M. Marquet du Conseil départemental qui lui a fait part de la fermeture du centre technique de la DTT situé à Rémalard.

\*  
\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 02.